



## **Mise en place de la pétition suite à la mise en place des nouveaux critères de variables en Datacentre:**

Cette prise de parole est réalisée en réaction aux points présentés lors de précédents CSE concernant

la rémunération variable en centre de données.

La délégation CGT souhaite informer de la mise en place d'une pétition visant à réclamer une rémunération juste des collègues en centre de données. Cette initiative fait suite à l'avis CSE présenté

cet été, lequel semble à ce stade ne pas avoir été pris en compte dans l'établissement de futurs critères

de rémunération variable.

Pour mémoire, le contexte est celui de la prévention des risques imposée par l'article L.4121-2 du Code

du travail, une augmentation du stress, de l'anxiété et du manque de protection. Enfin, certains critères

envisagés favorisent la dissimulation d'accidents plutôt que la transparence, ce qui n'est ni souhaitable,

ni acceptable.

Cette pétition, source d'espoir pour plusieurs de nos collègues, suggère pour sa part d'améliorer les

conditions de travail, la formation et la mise en place de critères de rémunération variable plus justes.